

**CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUILLET 2008**

**RAPPORT POUR AFFICHAGE**

L'An DEUX MIL HUIT

Et le DIX JUILLET

Le Conseil Municipal de la Commune de LODEVE s'est réuni dans le lieu habituel des séances sous la présidence du Maire.

**Présents :** Mme BOUSQUET Marie-Christine, **Maire.**

Mme ARRAZAT Sonia, Mr LEDUC Pierre, Mme DA SILVA Lucienne, Mr ALVERGNE Michel, Mme HUGON Marie-José, **Adjoint**

Mr LE NEDIC Jacques, Mme CLAPIER Ginette, Mme FERRY Claudette, Mme RAMOND Gilberte, Mr DIALLO Aly, Mr THOMAS Yvan, Mme VERDOL Marie-Laure, Mr BAILLEUX-MOREAU Yves, Mr JOURDAN Yves, Mr BENAMEUR Ali, Mr LOSSON Gérard, Mme LEVEQUE Gaëlle, Mr CROS Ludovic, Mme AUSSIBAL Cécile, Mme TORD Anny, M. LECOUC Robert, Mme ROUQUETTE Josiane, M. COMBES Jean-Pierre, M. ESPINASSIER Georges,

**Représentés :** M. MADANI Hadj qui a donné procuration à M. LEDUC, Mme TRANI Bernadette qui a donné procuration à Mme BOUSQUET Marie-Christine, Mme DELCROIX Marie-Pierre qui a donné procuration à Mme CLAPIER, M. FERACCI Joseph qui a donné procuration à M. LECOUC,

**Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18H15**

**Madame le Maire procède à l'appel.**

Madame le Maire propose à l'Assemblée de désigner comme secrétaire de séance Melle Cécile AUSSIBAL. Elle demande à l'Assemblée de se prononcer.

**VOTE : UNANIMITE**

Les comptes rendus des séances du 6 mai, 5 juin et 27 juin seront approuvés lors du prochain conseil municipal.

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des arrêtés inscrits au registre des délibérations qui ont été pris depuis la séance du Conseil Municipal du 5 juin 2008 :

41	AFFAIRES GENERALES -- Mise à disposition halle Dardé à Mme PASQUIER du 12 au 19/06 – du 25 au 31/08 et du 22 au 28/09	5/06/2008	10/06/2008
42	STM - Passation d'un marché public de travaux - Réfection de la couverture de la salle polyvalente Ramadier	12/06/2008	17/06/2008
43	STM - Passation d'un marché public de travaux – Musée Fleury – Travaux de levers topographiques	12/06/2008	17/06/2008
44	ANNULE		
45	SERVICE DES SPORTS – Mise à disposition de la piscine au centre de secours	17/06/2008	23/06/2008
46	ANNULE		
47	AFFAIRES GENERALES – Kéramica Mise à disposition de la halle Dardé	17/06/2008	18/06/2008
48	PATRIMOINE – Convention la manufacture des paysages atelier du 28 juin 2008	20/06/2008	30/06/2008
49	PATRIMOINE – Convention avec Anna Zisman – réalisation ethnologue atelier du 28 juin 2008	20/06/2008	30/06/2008
50	PATRIMOINE – Convention Laurent VIALA – Géographe – atelier du 28 juin 2008	20/06/2008	2/07/2008
51	MUSEE Convention de stage KOPP Lucile	24/06/08	26/06/2008
52	MUSEE – Convention de dépôt vente avec Wildenstein Institute Publications	24/06/2008	27/06/2008
53	PATRIMOINE – contrat de cession avec Youri TESSIER	26/06/2008	
54	STM – marché à procédure adaptée – Fleurissement de la Ville	1/07/2008	
55	STM –convention de mise a disposition de moyens pour le SDIS – feu d'artifice du 14 JUILLET	4/07/2008	8/07/2008

**B/ DOSSIERS COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LODEVOIS**

Madame le Maire fait état des affaires de la Communauté de Communes du Lodévois depuis le dernier Conseil Municipal.

## 1. Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) : dépôt d'un dossier auprès de la préfecture pour le projet d'aménagement du nouveau siège des Services Techniques Municipaux

**Rapporteur : Mme BOUSQUET Marie-Christine**

Les services techniques municipaux sont depuis 1979 implantés dans des locaux situés Rue du Docteur Henri MAS , à proximité de l'hôpital local.

Les locaux depuis quelques années ne répondent plus aux besoins des équipes des services techniques. De plus, le matériel roulant ainsi que le matériel des divers services sont stockés en différents endroits de la ville.

Cette situation ne peut pas durer, d'autant que les locaux situés rue du docteur Henri Mas ont du être cédés à l'hôpital local en vue de son futur projet d'extension, et laissés provisoirement à la disposition des services de la ville.

La ville de Lodève vient d'envisager d'installer l'ensemble des services techniques dans les locaux de l'ancienne usine située avenue de Fumel, à proximité du boulodrome.

Les locaux de l'ancienne usine étant la propriété de la communauté des communes du Lodévois, il sera établi une convention d'occupation sous forme de bail emphytéotique entre la ville et la communauté des communes du Lodévois.

Les travaux d'aménagement prévus portent sur la création de diverses plateformes, dont certaines et plus particulièrement celles accueillant les ateliers des divers corps d'état, seront réalisées au dessus de la cote des plus hautes eaux telle que définie dans le plan de prévention des risques d'inondation.

La surface aménagée destinée à l'usage des services techniques municipaux aura une surface de **4044 m2**

Les ateliers seront séparés entre eux par un cloisonnement de type industriel.

Les bureaux des surveillants et agents de maîtrise seront également réhabilités.

Le montant total de l'investissement est estimé à 491150€ H.T. à réaliser sur les exercices 2008 et 2009. La commune envisage de demander un financement de 80 000 € pour chaque exercice soit 160 000 € au total. Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'une demande dans le cadre du contrat de territoire pour un montant de 171 902 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER Madame le Maire à demander une subvention de 160 000 € pour ce projet dans le cadre de la DG.E.

**VOTE :**

**Pour : 23**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

## 2. Contrat de territoire 2008

**Rapporteur : Mme BOUSQUET Marie-Christine**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune de Lodève a signé avec le Conseil Général de l'Hérault un contrat de territoire qui a pour vocation de formaliser l'aide accordé par le département à la commune de Lodève. Pour l'année 2008, la ville a déposé des demandes suivantes :

ACTION	Cout prévisionnel	Subv CG demandée	%
<b>Fonctionnement</b>			
Voix de la Méditerranée	574 800,00 €	85 000,00 €	14,79%
Expo d'été	445 300,00 €	45 000,00 €	10,11%
<b>TOTAL Fonctionnement</b>	<b>1 020 100,00 €</b>	<b>130 000,00 €</b>	12,74%
<b>Investissement</b>			
Travaux dans les écoles	111 500,00 €	44 600,00 €	40,00%
Toitures Saint Pierre	26 000,00 €	13 000,00 €	50,00%
Aménagement d'espaces publics	148 170,00 €	40 000,00 €	27,00%
Menuiseries de l'hôtel de Ville	130 000,00 €	19 500,00 €	15,00%
Matériel pour le festival des Voix	52 675,00 €	21 000,00 €	39,87%
Aménagement des services techniques à la Friche Fraisse	491 150,00 €	171 902,00 €	35,00%
	<b>959 495,00 €</b>	<b>310 002,00 €</b>	32,31%
<b>TOTAL</b>	<b>1 979 595,00 €</b>	<b>440 002,00 €</b>	22,23%

Il est rappelé au conseil municipal que l'enveloppe du contrat de territoire bénéficie à trois collectivités, à savoir la communauté de communes du Lodévois Larzac, celle du Lodévois et la commune de Lodève. En raison de demandes de subventions supérieures au montant de l'enveloppe disponible, ces dossiers font l'objet de discussions afin de tirer le meilleur parti de l'aide départementale.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER les demandes de subventions présentées ci-dessus
- D'AUTORISER Madame le Maire à opérer tous les ajustements nécessaires à l'optimisation de l'aide du Conseil Général dans le cadre du contrat de territoire.

**VOTE :**

**Pour : 23**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

**3. Création d'un tarif de droit de place**

**Rapporteur : Mme ARRAZAT Sonia**

Il est proposé de créer un nouveau tarif de droit de place concernant l'organisation de manifestations exceptionnelles. Actuellement, bon nombre de commerces ambulants sollicitent un emplacement et bénéficient du tarif « Foire : vente au déballage – tout commerce. » à 1.40€ le mètre linéaire.

D'autres communes à taille égale avec Lodève, utilisent des tarifs spécifiques à ce type de vente lors de manifestations.

Il est proposé au conseil municipal :

- DE CREER un tarif forfaitaire de 40 € par jour à compter du 1<sup>er</sup> août 2008.

**VOTE :**

**Pour : 23**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

**4. Rétrocession d'une concession**

**Rapporteur : Mme BOUSQUET Marie-Christine**

Madame PROVOST Zina est concessionnaire d'une case cinéraire dans le columbarium, depuis le 27 juillet 2007 pour une durée de trente ans.

Par courrier du 10 juin 2008, Madame PROVOST Zina demande le remboursement de sa case cinéraire et à d'ores et déjà acquis un caveau afin d'y réunir sa famille.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder au remboursement de ladite case cinéraire au prorata des années restantes.

Prix de la case cinéraire : 486,60 € - sans frais. (soit 16,22 € par an)

Années restantes : 29 ans

Montant du remboursement : 470,38 €

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'APPROUVER le remboursement à Madame Provost d'une somme de 486,60 en contrepartie d'une rétrocession de case cinéraire

**VOTE : UNANIMITE**

**5. Logements de fonction**

**Rapporteur : Mme BOUSQUET Marie-Christine**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que l'assemblée délibérante avait approuvé l'existence de six logements de fonction par une délibération du 19 décembre 2003.

Le tableau suivant avait alors été approuvé.

Emploi	Lieu du logement	Avantages accessoires
Directeur Général des Services	Mairie	Téléphone Chauffage
Directeur Général Adjoint des Services dans le cadre de la mise à disposition de Lutéva en tant que Directrice	Espace Lutéva	l'ensemble des charges est réglé par le fonctionnement de l'association (loyer : 150 € / mois)
Concierge de la Mairie	Mairie	eau électricité chauffage téléphone
Gestionnaire du Camping – 5 mois dans l'année	Camping des Vailhès	eau électricité téléphone

Chef Adjoint des Ateliers	Médiathèque Municipale	eau
Responsable du Service de l'Eau	Ancienne Caserne des Pompiers	eau

Il s'avère aujourd'hui qu'en raison de la mise en place d'un système d'astreinte conforme à la réglementation et le transfert du service de l'eau au SIEL, Il n'est plus nécessaire d'attribuer un logement de fonction au Chef Adjoint des Ateliers et au Responsable du Service de l'eau.

La Ville ne met plus de cadre à disposition de Lutéva. Ce logement de fonction est donc devenu inutile.

Les logements de fonction du gestionnaire du camping, du concierge de l'hôtel de ville et du Directeur Général des Services conservent à ce jour leur utilité.

Il est par conséquent proposé au conseil municipal :

- D'APPROUVER la suppression des logements de fonction du Directeur Général Adjoint des Services, du Chef Adjoint des Ateliers et du Responsable du Service de l'eau

**VOTE : UNANIMITE**

#### 6. Modification du tableau des effectifs

**Rapporteur : Monsieur Pierre LEDUC**

Madame le Maire expose que la commune de Lodève s'est dotée d'un progiciel de gestion des carrières du personnel qui a été récemment mis en place. Cette mise en place s'est accompagnée d'une vérification du déroulement de l'ensemble des carrières, des mises à jour s'étant avérées nécessaires. Madame le Maire rappelle par ailleurs à l'assemblée que lors des précédentes séances du conseil municipal les créations de poste votées pour faire face à l'évolution des carrières des agents non pas été compensés par la suppression des postes ainsi libérés. Il s'agissait, en l'absence d'une vision claire des effectifs, de laisser toute la marge de manœuvre nécessaire à la bonne gestion de la collectivité.

L'effort de clarification mené depuis permet aujourd'hui de supprimer un certain nombre de postes non pourvus qui ne correspondent pas à un besoin actuel de la collectivité.

Toutefois, un audit de l'organisation des collectivités est actuellement en cours et laisse présager la nécessité de mouvements de personnel. C'est pour cela que, dans ce cadre, des postes seront laissés vacants afin de laisser une marge de manœuvre en termes de réorganisation.

Le tableau des effectifs prendrait ainsi en compte les changements suivants :

<b>EMPLOIS PERMANENTS AGENTS TITULAIRES</b>	<b>Autorisés par le Conseil Municipal</b>	<b>Propositions nouvelles</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>142</b>	<b>-26</b>
<b>Filière administrative</b>	<b>32</b>	<b>-9</b>
Directeur général des services emploi fonctionnel	1	
Attaché	2	
Rédacteur chef	2	-1
Rédacteur Principal	1	-1
Rédacteur	2	-2
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>ère</sup> classe	4	-1
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	-3
Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Adjoint Administratif 2 <sup>ème</sup> classe	15	-1
<b>Filière culturelle</b>	<b>18</b>	<b>-1</b>
Conservateur en chef du patrimoine	1	
Attaché de conservation du patrimoine	1	
Assistant de conservation patrimoine Hors classe	2	
Assistant de conservation patrimoine 1 <sup>ère</sup> classe	1	-1
Assistant de conservation du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint du patrimoine Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint du patrimoine 2 <sup>ème</sup> classe	11	
<b>Filière sportive</b>	<b>4</b>	
Educateur activités physiques et sportives 1 <sup>ère</sup> classe	1	
Educateur activités physiques et sportives 2 <sup>ème</sup> classe	3	
<b>Filière sanitaire et sociale</b>	<b>15</b>	
A.T.S.E.M principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
A.T.S.E.M. 1 <sup>ère</sup> classe	12	
A.T.S.E.M. 2 <sup>ème</sup> classe	2	
<b>Filière police</b>	<b>13</b>	<b>-6</b>

Chef de service de police municipale de classe supérieure	1	
Chef de police municipale de classe normale	1	
Chef de police municipale	1	-1
Brigadier chef principal de police	1	
Brigadier de police	4	-2
Gardien principal de police	2	
Gardien de police	3	-3
<b>Filière technique</b>	<b>60</b>	<b>-10</b>
Ingénieur subdivisionnaire	1	
Technicien supérieur territorial chef	1	
Technicien supérieur territorial	1	
Contrôleur de travaux en chef	1	
Contrôleur principal de travaux	1	
Agent de maîtrise principal	2	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	6	
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	12	
Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	5	-4
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	30	-6

<b>Emplois permanents non titulaires</b>	<b>21</b>	
Collaborateur de cabinet	1	
Chargé de mission ville d'Art et d'Histoire	1	
Chargé de mission affaires culturelles	1	
Animateur de l'architecture et du patrimoine	1	
Responsable des actions politiques de la ville	1	
Ingénieur subdivisionnaire	1	
Contrôleur de travaux principal	1	
Chargé de mission MOUS	1	
Adulte relais	2	
Adjoint technique contractuel	2	
Agent remplaçant	5	
Professeur de tir	1	
Guides vacataires du patrimoine	3	
<b>Agents saisonniers</b>	<b>45</b>	

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'APPROUVER le tableau des effectifs comme indiqué ci-dessus

**VOTE : UNANIMITE**

#### 7. Décision modificative

**Rapporteur : Monsieur Pierre LEDUC**

Dans le cadre du fonctionnement de la collectivité et afin d'adapter le budget aux priorités qui se font jour, il y a lieu d'opérer des décisions modificatives selon les modalités décrites ci-dessous :

#### **Décision Modificative N°1 :**

Investissement Dépenses	Total
020 Dépenses Imprévues	+ 24 000
2031.29 Etude Passerelle	- 24 000
Total	0,00

#### **Décision Modificative N°2 :**

Investissement Dépenses	Total
21312 Bâtiments Scolaires	+ 10 000
2313.26 Couverture Ramadier	- 10 000
Total	0,00

**Décision Modificative N°3 :**

Investissement Dépenses	Total
020 Dépenses Imprévues	+ 126 265
2313.24 Restaurant Scolaire	- 300 000
<b>Total</b>	<b>- 173 735</b>
Investissement Recettes	Total
1321.971 PREF/ Espaces Publics	+ 20 000
1321.973 PREF/Rénovation Voirie	+ 18 824
1321.974 PREF/Eclairage Public	+30 000
1321.976 ETAT/Cantine Scolaire	- 128 358
1322.976 CR/Cantine Scolaire	- 64 178
1323.976 CG/Cantine Scolaire	- 64 178
1341.25 DGE/Etude Programmation Musée	+14 155
<b>Total</b>	<b>- 173 735</b>

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'APPROUVER les décisions modificatives telles que décrites dans le tableau ci-dessus.

**VOTE :****Pour : 23****Contre : 6****Abstention : 0****8. Subventions aux associations****Rapporteur : Monsieur CROS Ludovic**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits votés à l'article 65748 de la section de fonctionnement à hauteur de 399 400 € permettent d'attribuer les subventions aux associations lodévoises.

Après étude des dossiers de demande de subvention déposés auprès des services de la Ville, quatre délibérations ont été votées lors des précédents conseils municipaux :

Conseil Municipal du 11 février 2008 :

- une première répartition de 94 380 €
- l'attribution d'une subvention de 210 000 € à l'association Lutéva

Conseil Municipal du 11 avril 2008

- Une subvention exceptionnelle de 3 000,00 € à l'association « la Trescoule »

Conseil Municipal du 6 mai 2008

- Une deuxième répartition de 8 400 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'ADOPTER l'attribution des subventions d'un montant de 11 400,00 € selon le tableau ci-dessous,
- D'AUTORISER Madame le Maire à procéder à l'exécution de ces décisions,
- DE PRECISER que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2008 de la Ville article 65748.

Association	Montant proposé en €	Montant attribué en €
Lodévois Commerçants Artisans	5 000,00	5 000,00
Groupe Archéologique Lodévois	1 900,00	1 900,00
Les petits chasseurs du Lodévois	1 400,00	1 400,00
Spiridon Club Lodévois	1 000,00	1 000,00
Association Nationale Culturelle	1 000,00	1 000,00
Cercle Occitan	100,00	100,00

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE		
Association « la Gauloise » - concours de pêche du 14 juillet	600,00	600,00

**VOTE : UNANIMITE**

Association	Montant proposé en €	Montant attribué en €
Association de solidarité et soutien au dialogue des hommes de paix d'Israël, Palestine et Liban	400,00	400,00

#### VOTE

**Pour : 23**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

### 9. Opération « un fruit pour la récré »

**Rapporteur : Mme DA SILVA Lucienne**

Une expertise de l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA) indique que la consommation de fruits des enfants reste inférieure aux recommandations nutritionnelles, et qu'elle constitue un « marqueur social » lié au statut socio-économique.

Les actions mises en place par les collectivités doivent aider les enfants à adopter de bonnes habitudes alimentaires par la pratique et dans le cadre scolaire, mais aussi leur donner du goût et de l'appétit pour les fruits, et lutter contre la peur et le rejet de la nouveauté.

Le Ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet pour la distribution de fruits en zone d'Education Prioritaire. En accord avec les enseignants des écoles publiques primaires et maternelles de Lodève, le CCAS a établi un dossier de candidature pour participer à ce projet.

En mettant en œuvre sur son territoire l'opération de distribution de fruits dans les écoles publiques maternelles et primaires, la ville de Lodève s'engage :

- à distribuer une portion de fruit 2 fois par semaine et par enfant, correspondant à 100 grammes, en dehors du repas servi en restaurant scolaire, sur les 36 semaines de l'année scolaire ;
- à compléter cette distribution par un accompagnement pédagogique à la découverte des différents fruits (espèces et variétés), de leur histoire, des savoir-faire et des cultures qui les produisent.

Il est proposé au conseil municipal

- D'AUTORISER Madame le maire à signer la lettre d'engagement « distribution de fruits aux enfants dans les écoles publiques primaires et maternelles de Lodève, avec accompagnement pédagogique.
- DE S'ENGAGER à réaliser cette opération.
- DE VALIDER la création d'un Comité de Pilotage, regroupant l'ensemble des partenaires pour mettre en place cette action.

**VOTE : UNANIMITE**

### 10. Zone de baignade surveillée – Lac du Salagou

**Rapporteur : Monsieur BENAMEUR Ali**

Chaque saison estivale durant les mois de juillet et août, une zone de baignade surveillée est mise en place en dessous du Camping des Vailhès au lac du Salagou.

Le territoire utilisé étant sur la Commune de Celles, le Maire de celle-ci établit un arrêté d'ouverture et de réglementation qui autorise la ville de Lodève à aménager le site et place la surveillance de la zone sous sa responsabilité.

Le service des sports est donc chargé :

- de mettre en place le poste de secours (*avec le soutien des STM*),
- de matérialiser la zone de baignade,
- du recrutement du personnel de surveillance BNSSA
- d'assurer le suivi et la gestion du poste toute la saison.

Pour la saison 2008, période et horaires d'ouverture

Du mercredi 2 juillet au dimanche 31 août  
Du lundi au vendredi de 10h30 à 18h30  
Samedi et dimanche de 11h00 à 18h30

Madame le Maire informe l'assemblée de la fermeture exceptionnelle de la zone de baignade surveillée au lac du Salagou le samedi 23 et dimanche 24 août 2008 pour l'organisation de la régata de catamarans du Centre de Loisirs du Lodévois.

## **11. Information sur le marché hebdomadaire**

**Rapporteur : Mme ARRAZAT Sonia**

Madame le Maire a décidé, en concertation avec les représentants des commerçants non sédentaires de prendre un nouvel arrêté portant réglementation du marché hebdomadaire.

Par ailleurs, en raison de la fin des travaux sur le pont de Celles, le marché hebdomadaire réintègre son périmètre initial.

Madame le Maire expose au conseil municipal les événements touchant à l'organisation et au fonctionnement du marché.

## **12. Approbation de la création du syndicat mixte pour le Technoparc**

**Rapporteur : Monsieur Yves BAILLEUX MOREAU**

Madame le Maire expose que le projet du Conseil Régional, en collaboration avec la Communauté de Communes du Lodévois, portant sur la création d'un syndicat mixte en charge du Parc Régional d'Activité Economique du Lodévois, sis sur la Commune de Le Bosc.

Ce syndicat mixte aura pour objet l'aménagement, la promotion, la commercialisation et la gestion d'un Parc Régional d'Activité Economique.

Le site d'implantation est l'ancien site COGEMA reconverti en « Technoparc du Lodévois ». Il est situé au droit de l'A 75 et possède un raccordement à l'autoroute via un échangeur situé à moins d'un kilomètre. La communauté de communes du Lodévois détient la maîtrise foncière totale du site, à savoir environ 115 hectares. 59 hectares sont à la fois accidentés et boisés. 58 hectares sont considérés aménageables, dont 25 hectares pour partie urbanisés, soit un potentiel d'aménagement d'environ 33 hectares.

Le principe de fonctionnement de ce syndicat mixte, qui est précisé dans les statuts, prévoit les conditions du pacte financier liant la Région et la Communauté de Communes du Lodévois, en déterminant notamment la part du produit fiscal de ces zones qui sera affecté à l'équilibre de ces opérations. 60% du produit de la taxe professionnelle sera rétrocédé par la Communauté de Communes du Lodévois et affecté à l'équilibre des opérations.

Le siège de ce syndicat mixte est fixé à l'Hôtel de Région. La représentation des collectivités en son sein est conforme à celle prévue pour tous les syndicats mixtes en charge des parcs régionaux d'activités économiques : Le conseil syndical comptera 9 membres, dont 3 représentants de la communauté de communes du Lodévois.

La constitution de ce syndicat mixte doit faire l'objet d'une approbation du Préfet et, au préalable, les statuts doivent avoir été adoptés dans des termes identiques par les collectivités adhérentes.

Enfin, l'autorisation des communes adhérentes à la communauté de communes est nécessaire pour l'adhésion de cette dernière.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'AUTORISER l'adhésion de la Communauté de Communes du Lodévois à ce syndicat mixte.

**VOTE :**

**Pour : 23**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

**Madame le Maire lève la séance à 19H50**